

Un Colonel égyptien perdu dans une prison Suisse

VENDREDI 30 MARS 2012

[Pauline Cancela](#) [Sid Ahmed Hammouche](#)



Mohamed El-Ghanam croupit à la prison de Champ Dollon: folie ou raison d'Etat? Ce réfugié politique jugé dangereux est interné à la prison genevoise depuis sept ans. L'Egypte demande aujourd'hui des comptes à la Suisse.

Collaboration Le Courrier/La Liberté

La Berne fédérale ne voulait plus entendre parler de cette histoire. C'est aujourd'hui Genève qui hérite de la bombe à retardement. L'affaire Mohamed El-Ghanam est si complexe qu'elle désarçonne la justice genevoise. Mutique et insoumis, cet Egyptien de 54 ans croupit depuis sept ans à la prison genevoise de Champ-Dollon dans un isolement total. Sa vie est en danger.

Contre l'avis des médecins, le juge genevois Leonardo Malfanti a pourtant décidé en janvier dernier de prolonger son internement. Il considère l'ancien colonel de l'armée égyptienne comme dangereux, et atteint d'un «trouble délirant persécutoire». Son avocat commis d'office, Pierre Bayenet, a fait recours contre cette décision. «L'affaire ira jusqu'à la Cour européenne des droits de l'homme s'il le faut», promet-il. «Le maintien de mon client en détention est illégal.»

Arrestations à Genève

Comment ce docteur en droit, haut fonctionnaire en Egypte avant de fuir le régime de Moubarak (lire ci-contre), a-t-il pu tomber dans une histoire digne d'un polar? S'agit-il d'un fou dangereux que la justice de Genève préfère interner pour préserver l'ordre public? Ou est-il victime d'une affaire d'Etat qui a mal tourné, lui dont le Conseil fédéral estimait en 2005 qu'il menaçait la sécurité du pays?

Mohamed El-Ghanam a été arrêté deux fois par la police genevoise, mais n'a jamais été condamné. Des deux affaires, la première a fait l'objet d'un non-lieu, la seconde a été classée. Tout commence le 15 février 2005. L'Egyptien aurait tenté d'agresser un homme dans le hall de l'Université de Genève avec un couteau de cuisine, persuadé que ce dernier lui voulait du mal. Il se sentait «menacé par les services secrets égyptiens et par la police genevoise», ont rapporté les gendarmes. Résultat: quatre mois de détention préventive.

De ce premier séjour en prison, il sort indigné et manifeste sa colère dans plusieurs lettres qu'il adresse aux membres du Conseil fédéral ainsi qu'à l'ex-conseillère d'Etat genevoise Micheline Spoerri, alors à la tête de la police cantonale. M. El-Ghanam est mis aux arrêts pour la seconde fois au motif qu'il aurait «proféré des menaces». Face à ce cas complexe, la justice convainc un médecin de renom de procéder à une expertise psychiatrique. Sans la collaboration du prévenu, qui s'y oppose fermement. En janvier 2007, l'exilé jugé «pénalement irresponsable» est interné à Champ-Dollon et n'en sortira plus.

Rôles des services secrets

Aujourd'hui, ce détenu maigrelet ne communique que par lettres, dans lesquelles il accuse la Suisse de le «maintenir arbitrairement en détention». Dans un plaidoyer de six pages adressé récemment en arabe à son frère, et dont nous avons pu lire l'intégralité, il réfute toutes les décisions de justice et les expertises dont il a fait l'objet, qui sont pour lui «nulles et sans portée juridique». Le prisonnier souhaite se défendre seul et ne reconnaît pas sa maladie. Il continue de pointer les services secrets suisses qui se seraient vengés après avoir tenté de le recruter pour «se rapprocher de la famille Ramadan et espionner le Centre islamique de Genève», dirigé alors par Hani, le frère de l'islamologue Tariq.

Il y a sept ans déjà, le Service d'analyse et de prévention (SAP) aujourd'hui fondu dans le Service de renseignement de la Confédération (SRC) écrivait qu'il «n'a rien à se reprocher dans ce dossier. (...) Il ne s'agit pas de faire taire El-Ghanam.» Celui-ci est interné après l'affaire d'agression à l'Uni de Genève. Cela dit, il ressort des documents confidentiels de l'Office fédéral de la police en notre possession que l'Egyptien représentait pour ce dernier un danger pour la sécurité de la Suisse. Durant la procédure genevoise, le SAP a d'ailleurs multiplié les mises en garde auprès des autorités nationales et cantonales. Le Conseil fédéral est allé jusqu'à retirer l'asile au colonel et à ordonner son expulsion.

L'ancien patron du SAP, Urs von Daeniken, a notifié au Ministère public genevois le 6 octobre 2005 que «les propos tenus et diffusés par M. El-Ghanam sont susceptibles de compromettre la sécurité intérieure et extérieure de la Suisse». Plus loin: «Nous sommes face à une constellation inquiétante de signes pour un futur passage à l'acte.» La lettre suggérait fortement à l'instruction genevoise d'ordonner un «examen scientifique de la dangerosité» d'El-Ghanam et de l'emprisonner.

La menace terroriste

Contrairement aux juges genevois qui ont immédiatement soupçonné un cas psychiatrique, les services de renseignement suisses ne se sont pas intéressés à l'état mental du détenu. Dans le contexte post-11 septembre, ils ont vu en El-Ghanam une menace pour le pays. Un cas de terrorisme. N'avait-il pas, en effet, traité dans ses lettres les Suisses de «chiens» et de «cochons»?

Pourtant, le bras genevois du SAP, la Brigade d'investigation spéciale de la police judiciaire (BRIS) – actuelle Brigade de sécurité intérieure – a plaidé la folie dès 2004. L'ancien chef de la BRIS affirme avoir découvert dans la presse que Mohamed El-Ghanam était toujours en prison. Lui qui avait rencontré l'intéressé avant les événements d'Unimail stipule aujourd'hui que «ce pauvre type était dans un délire de persécution et ne semblait pas constituer une menace d'Etat».

Un faux rapport

La BRIS décide de signaler le cas au Conseil de surveillance psychiatrique et au Conseil d'Etat genevois, en rappelant les événements de l'Uni de Genève. Son rapport, signé par un certain Jacques Mettraux, contredit cependant la version des gendarmes sur les circonstances de cette première arrestation.

Alors que la gendarmerie n'a relevé aucune lésion physique sur la victime que Mohamed El-Ghanam avait tenté d'agresser, l'officier de la BRIS écrit que l'Egyptien «a blessé grièvement, en plantant un couteau dans l'abdomen, un Africain qui ne le connaissait pas». De fait, ce rapport est un faux. «J'ai eu une rupture d'anévrisme cette année-là et je n'étais pas en forme. J'ai mal interprété les résumés de l'altercation», se défend aujourd'hui Jacques Mettraux. Et d'ajouter: «La place d'El-Ghanam n'est pas en prison, il aurait fallu le soigner.»

Nouvelle bourde: c'est à ce rapport mensonger que Micheline Spoerri se réfère dans sa plainte pénale qui a renvoyé El-Ghanam en prison. L'ancienne magistrate reconnaît aujourd'hui que le degré de menace des lettres reçues était très «controversé». Mais elle se souvient avoir été «menacée de mort». A partir de là, la police fédérale n'a plus lâché l'Egyptien, et a averti la justice genevoise qu'en cas de «libération intempestive», «il devra être remis à la police».

A cette époque, la famille du prisonnier, domiciliée aux Etats-Unis, demande un droit de visite. Le juge d'instruction sollicite l'avis du SAP, qui met son veto à treize reprises. On apprend également que les renseignements suisses ont informé le FBI américain du cas El-Ghanam. Ont-ils également échangé des informations avec les services égyptiens?

«L'affaire est classée!»

Aujourd'hui, que reste-t-il de la menace El-Ghanam? Rien. «Le dossier est classé depuis 2007. C'est désormais une affaire genevoise», indique Felix Endrich, chef de la communication du SRC, avant de raccrocher abruptement le téléphone. Les personnes qui ont touché à ce dossier sensible ne sont plus en service.

D'une affaire de sécurité d'Etat, le cas de l'ex-colonel est devenu un dossier psychiatrique. «Les services de renseignement ont fait une erreur et ont réussi à convaincre les juges que Mohamed El-Ghanam était extrêmement dangereux», tranche Me Bayenet. «Aujourd'hui, le maintenir en prison est plus simple que de se plonger dans les erreurs du passé.» Quant à savoir si Mohamed El-Ghanam était une recrue potentielle rapidement devenue incontrôlable pour les services de renseignement, la question reste entière. |

En lien avec cet article:

- [El-Ghanam: l'Egypte attend des réponses](#)

Casse-tête psychiatrique pour Genève

Lorsque Pierre Bayenet a vu Mohamed El-Ghanam pour la deuxième fois, il y a tout juste trois semaines, il a trouvé que son client avait pris un coup de vieux. Cheveux longs, barbe hirsute et corps fatigué, un colonel au bout du rouleau. «Quand je suis rentré dans sa cellule, je me suis présenté comme son avocat. Il s'est levé et s'est tenu devant la porte, tout en refusant le contact avec moi. Il a attendu que je parte pour réintégrer sa chambre. Et s'est remis au lit.» Mohamed El-Ghanam n'a plus confiance en personne, ni dans la justice, ni dans les médecins, ni dans le personnel pénitentiaire. Interné à Champ-Dollon depuis 2007, il attend la mort (lire les éditions du 12 janvier et du 4 février).

«Une injustice au pays des droits humains», dénonce l'association Citoyens pour la justice publique, qui s'est mobilisée à Genève pour dévoiler publiquement l'affaire. La justice genevoise de première instance a répondu que «la prison n'est pas la solution la plus idoine et pourrait être une cause d'aggravation.» Mais le détenu sera maintenu en internement. «Une diminution de l'encadrement sécuritaire mettrait sérieusement en danger la sécurité publique», écrit le tribunal dans son verdict rendu le 10 janvier 2012.

Pour défendre la thèse de la dangerosité d'El-Ghanam, le juge s'appuie sur la première expertise psychiatrique effectuée en 2006 par Timothy Harding, alors directeur de l'Institut de médecine légale de Genève. Le psychiatre conclut que l'ancien colonel souffre d'un «trouble délirant persécutoire» et conseille l'internement thérapeutique «pour prévenir la mise en danger d'autrui», alors que, problème de taille, il n'a jamais pu rencontrer le patient réfractaire. Ce rapport reste controversé au sein de la profession, d'après des médecins contactés.

Aujourd'hui à la retraite, le professeur Harding se mord un peu les doigts. «Expertiser un patient sans pouvoir lui parler est très exceptionnel, justifie-t-il. Je l'ai fait deux fois dans ma carrière. Je ne suis évidemment pas très tranquille de la tournure dramatique de cette affaire. Cela m'inquiète beaucoup», confie-t-il.

Une deuxième expertise est rendue en 2009. L'experte Cécile Dang estime que le détenu est toujours dangereux, une fois encore sans l'avoir vu, mais que «la mesure d'internement doit être levée». Le 24 mai 2011, l'Égyptien a demandé que sa situation soit réexaminée, tout en soulignant encore une fois l'illégalité de son emprisonnement.

En janvier dernier, la justice a également entendu pour la première fois les médecins de Champ-Dollon, libérés du secret médical. Témoignant de la santé physique et mentale du colonel, ils ont décrit «l'impasse thérapeutique» vis-à-vis d'un homme «de plus en plus replié sur lui-même». «Si M. El-Ghanam reste là où il est, sa vie est en danger», a déclaré Hans Wolff, responsable de l'unité de médecine pénitentiaire des Hôpitaux universitaires genevois (HUG). «On arrive aux limites de ce qu'on peut envisager en milieu carcéral», a renchéri Ariel Eytan, responsable quant à lui de l'unité de psychiatrie pénitentiaire. «Il a besoin de changer de lieu de vie», a-t-il insisté. L'hôpital psychiatrique genevois de Belle-Idée serait tout à fait en mesure de l'accueillir, selon les médecins, la dangerosité actuelle du détenu n'étant pas avérée.

Dans quelques semaines, le cas passera en deuxième instance devant la Cour de justice. La chambre de recours doit indiquer prochainement si elle accepte d'entendre les médecins de Champ-Dollon et les experts-psychiatres, ainsi que le demande Pierre Bayenet. Si l'avocat n'ose aujourd'hui préjuger de la clémence des magistrats, il estime que l'affaire aura au moins le mérite de lancer un débat crucial sur la détention des malades psychiatriques en milieu carcéral à Genève.

Son frère le croyait mort

Ali El-Ghanam croyait son frère mort. En effet, Mohamed ne répondait ni à ses courriers, ni à ses appels téléphoniques. Ce n'est qu'après de longues recherches qu'Ali a retrouvé son aîné. En prison. Domicilié aux États-Unis, le cadet a fait plusieurs fois le voyage jusqu'à la prison de Champ-Dollon. Mohamed n'aurait jamais daigné descendre au parloir, bien que, paradoxalement, il adresse de nombreux courriers à son petit frère.

Aujourd'hui, l'avocat Pierre Bayenet se bat contre le Conseil d'État genevois afin d'obtenir l'autorisation d'emmener Ali El-Ghanam dans la cellule du détenu. L'exécutif s'est pour l'instant retranché derrière le règlement de la prison. Ni la justice, ni les experts-psychiatres n'ont tenté de contacter Ali pour désamorcer la situation. Un blocage facilement compréhensible, estime le journaliste britannique Robert Fisk: «Depuis le début, les autorités suisses lisent cette affaire dans une logique terroriste. Pourquoi, dans ces conditions, auraient-elles pris la peine de s'allier au frère qui aurait pu être un complice?»